



Procès-verbal
Le mercredi, 8 novembre 2000 - n° 135

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il mette fin sans délai aux iniquités dont sont victimes les citoyennes et les citoyens des régions du Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Normandeau.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

8 novembre 2000

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 236 Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil. —
Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être
adopté avant le 21 décembre 2000.

(Dépôt n° 1473-20001108)

M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 236, Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 236 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de rapports de commissions

M. Williams (Nelligan), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 7 novembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 138 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres
dispositions législatives. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1474-20001108)

8 novembre 2000

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 26 septembre, 5 et 17 octobre ainsi que les 2 et 7 novembre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale, ainsi que sur le projet de règlement sur l'assurance parentale.

(Dépôt n° 1475-20001108)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Dupuis (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Normandeau (Bonaventure). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il mette fin sans délai aux iniquités dont sont victimes les citoyennes et les citoyens des régions du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 106 en annexe)

Pour: **41** Contre: **68** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, soit membre permanent de la Commission des finances publiques.

8 novembre 2000

QUE Mme Cécile Vermette, députée de Marie-Victorin, remplace M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, comme membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira d'abord en séance de travail afin de préparer la séance de vérification des engagements financiers du ministère de l'Éducation, puis afin d'examiner ces engagements financiers, contenus dans les listes de janvier 1996 à mars 2000;
 - la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à l'élection de son président.
- _____

8 novembre 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 150, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

À 15 h 04, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux quelques instants.

À 15 h 33, les travaux reprennent et l'Assemblée tient un débat sur la motion de Mme Harel.

M. Brouillet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 9 novembre 2000 :

- le premier, sur une question adressée par M. Gauthier (Verdun) à M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, concernant l'article 146.7 du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), qui supprime tout droit de recours devant les tribunaux;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant l'aide financière aux étudiants universitaires.

Le débat se poursuit.

8 novembre 2000

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 150 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 150 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 152, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 152 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 152 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. le Président dépose :

Le rapport du Comité consultatif sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1476-20001108)

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 148, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 148 est adopté.

8 novembre 2000

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 148 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 149, Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, le débat sur la motion du ministre de l'Environnement est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 novembre 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

8 novembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Normandeau (Bonaventure), débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 106)

POUR - 41

Béchar	Copeman	Lafrenière	Ouimet
Bélanger	Cusano	Lamoureux	Paradis
Benoit	Després	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bergman	Dumont	Leblanc	(Chapleau)
Bordeleau	Dupuis	Maciocia	Poulin
Brodeur	Fournier	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Gauvin	Middlemiss	Whissell
Chenail	Gobé	Mulcair	Williams
Cholette	Kelley	Normandeau	

CONTRE - 68

Arseneau	Caron	Goupil	Morin
Barbeau	Carrier-Perreault	Harel	Papineau
Baril	Charest	Jolivet	Paquin
(Berthier)	(Rimouski)	Julien	Paré
Baril	Chevrette	Jutras	Payne
(Arthabaska)	Cliche	Kieffer	Pelletier
Beaulne	Côté	Labbé	(Abitibi-Est)
Beaumier	(Dubuc)	Lachance	Rioux
Bédard	Côté	Landry	Robert
Bégin	(La Peltrie)	Laprise	Rochon
Bergeron	Cousineau	Leduc	Signori
Bertrand	Désilets	Legault	Simard
(Charlevoix)	Deslières	Léger	(Richelieu)
Bertrand	Dion	Lelièvre	Simard
(Portneuf)	Dionne-Marsolais	Lemieux	(Montmorency)
Blanchet	Duguay	Léonard	St-André
Boisclair	Facal	Létourneau	Trudel
Bouchard	Gagnon	Maltais	Vermette
Boucher	Gendron	Marois	
Boulianne	Geoffrion	Ménard	